

SEANCE DU 19 juin 2024 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

19 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Mariel Martin Béatrice Réhor Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa	Viviane Bécart Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Ghislaine Eynard Nathalie Runser Jean Benat
0 procuration			
4 absents	Laure Barnini Anne-Laure D'Alauzier	Jennifer Bremond Richard Giner	
Secrétaire de séance	Jean-Antoine Espinosa		
Délibération	19.06.12		
Objet :	Contrat de bail entre la commune de Caderousse et CELLNEX pour l'installation et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels		
Rapporteur	Viviane BECART		
N° Acte	8.4		

La société CELLNEX France a notamment pour objet social la gestion et l'exploitation de sites « points hauts » afin de fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou/et audiovisuels avec lesquels elle est liée par des contrats de services.

Lesdits opérateurs, clients de CELLNEX France, se sont vu confier une mission d'intérêt public en vue de la fourniture des services de communications électroniques ou audiovisuels avec, comme sujétion, l'obligation de garantir la permanence et la continuité des services considérés.

CELLNEX France s'est déclarée intéressée par la prise à bail d'un emplacement de 40m2 sis chemin d'Orange (parcelle cadastrée section ZB - 40) et s'est ainsi rapprochée de la commune afin de déterminer d'un commun accord les termes et conditions locatives qui pourraient lui être consenties au titre de cet emplacement.

La présente prise à bail, d'une durée de 12 ans, prévoit une redevance de 9 000€ par an pour la commune, avec un complément de 2000€ si un second opérateur de communication électronique ou audiovisuel se montrait intéressé par l'emplacement loué.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver les conditions de ce projet de bail entre la commune de Caderousse et la société CELLNEX France SAS ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à cette dernière sur la base du projet de document ci-annexé.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de bail pour une durée de 12 ans.

SEANCE DU 19 juin 2024 à 18H

Abstentions : Mme Runser, Mme Eynard, M Benat

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

**Pour extrait conforme
Caderousse le 20 juin 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA**

